

BORDEREAU D'ENVOI

1  
 AFFAIRE B - D &  
 =====  
 CADRE RÉSERVÉ AU DESTINATAIRE  
 80306508  
 23.03.80

GROUPEMENT  
 -----  
 COMRAGNIE OU ESCADRON  
 -----  
 UNITÉ  
 -----  
 P.V. N° 4 0 9 / 19 80

CONSTITUANT AVEC LES PIÈCES  
 QU'IL ÉNUMÈRE LA PROCÉDURE  
 ENREGISTRÉE A L'UNITÉ SOUS LE  
 ← NUMÉRO INDIQUÉ CI-CONTRE

OBJET DE LA PROCÉDURE  
 -o- OBSERVATION PHENOMENES LUMINEUX AERIENS NON  
 IDENTIFIES -o-  
 -----  
 -----

ENQUÊTE  
 PRÉLIMINAIRE  
 FLAGRANT DÉLIT  
 COMMISSION ROGATOIRE  
 AUTRE RENSEIGNEMENTS  
 ADMINISTRATIFS

NUMÉRO D'ORDRE	DÉSIGNATION DES PIÈCES
1	- Procès-verbal de transport, des constatations & mesures prises.
2	- Extrait carte état-major au 1/5000° & carte routière "Michelin".
3	- Procès-verbal d'audition de témoin : D , E .
4	- Procès-verbal d'audition de témoin : B , M , Vve D .
5	- Procès-verbal d'audition de témoin : A , J .
6	- Procès-verbal d'audition de témoin : R , A .

INDEXATION DU DESTINATAIRE (X)  
 NOMBRE D'EXEMPLAIRES

2	M. LE PROCUREUR DE LA RÉPUBLIQUE A .....
1	Mr. le Préfet des à .....
1	Monsieur le Général Commandant la Région Aérienne à .....
2	Ministre des Armées, Direction de la Gendarmerie et de la Justice Militaire, Bureau Emploi-Renseignement, Section Opérations à .....
1	ARCHIVE TRANSMISE AU Cdt de Groupement, LE

SUITE DU B.E. SUR PAGE(S) SUIVANTE(S)

VU ET TRANSMIS PAR:  
 Le Général Commandant  
 Région Militaire

DATE, SIGNATURE, CACHET  
 20 MAI 1980

nel Il  
 Major,

REG. REGIONAL  
 GENDARMERIE REGIONAL

COMPAGNIE OU ESCADRON

d e

UNITÉ

B.T.

RENSEIGNEMENTS

ADMINISTRATIFS.

CODE UNITÉ PROCÈS-VERBAL N° / 197  
04329 N° 409 / 1980.

N° PIÈCE N° FEUILLET  
N° 1 N° 1

NATURE PRÉCISE DES FAITS - RÉFÉRENCE

"B - D & CONSORTS". (Observation phénomènes lumineux aériens non identifiés).

--- Procès-verbal établi conformément à la Circulaire Ministérielle n° 32.600 MA/Gend.T. du 2 Août 1968.

NOUS SOUSSIGNÉ(S) V \_\_\_\_\_, J -C \_\_\_\_\_, MDL-Chef & D M \_\_\_\_\_, R \_\_\_\_\_, Gendarme,

~~VOUS SOUSSIGNÉ(S)~~

RAPPORTONS LES OPÉRATIONS SUIVANTES QUE NOUS AVONS EFFECTUÉES, AGISSANT EN UNIFORME ET CONFORMÉMENT AUX ORDRES DE NOS CHEFS.

DATE HEURE

CE JOUR vingt-trois Mars mil neuf cent quatre-vingt, à vingt-deux heures vingt minutes, nous recevons un appel téléphonique de Mr. D \_\_\_\_\_, E \_\_\_\_\_, Officier commandant le corps des sapeurs-pompiers volontaires de ( \_\_\_\_\_ ) lequel nous déclare qu'il procède actuellement, à son domicile, quartier " \_\_\_\_\_ " dans la localité, à l'observation de phénomènes lumineux inexplicables évoluant à la base de la tour-relais de télévision du " \_\_\_\_\_ ".

--- Mr. D \_\_\_\_\_, E \_\_\_\_\_ précise que sa mère, née M \_\_\_\_\_ B \_\_\_\_\_, ans et son amie, Mme J \_\_\_\_\_ A \_\_\_\_\_, ans, procèdent également à cette observation.

--- Ces trois personnes avaient été les témoins oculaires, le 17 Février 1980, dans la soirée, de l'apparition d'un objet volant non identifié. Cette observation avait fait l'objet de la procédure n° 224 en date du 17 Février 1980 de notre Brigade.

--- Ce même jour, à 22 heures 30 minutes, accompagné du Gendarme D M \_\_\_\_\_, R \_\_\_\_\_, nous nous transportons au domicile de la famille D \_\_\_\_\_.

-o- SITUATION A L'ARRIVEE DES ENQUETEURS -o-

--- A notre arrivée, nous sommes accueillis par les témoins oculaires du phénomène qui semblent impressionnés et relativement excités par cette nouvelle observation.

--- Nous distinguons nettement, à la base de la tour-relais, balisée par deux phares fixes émettant une lumière de couleur rouge vif, deux point lumineux juxtaposés, de couleur rouge-orangé peu teinté. Ce phénomène lumineux apparaît en station fixe et se trouve légèrement décalé vers la droite par rapport au sommet de la tour. Des modifications ayant été apportées quant aux mesures de protection de ce point sensible, nous identifions à priori cette source lumineuse comme étant celle de deux projecteurs éclairant le site. L'intensité de luminosité et la coloration des lumières émises apparaissant modifiées, nous nous transportons au " \_\_\_\_\_ " afin de parfaire notre observation.

-o- ETAT DES LIEUX - CONSTATATIONS -o-

--- La tour-relais P & T et relais Télé-Diffusion de France (T.D.F.) est édiflée dans le chaînon montagneux des " \_\_\_\_\_ " au lieu-dit " \_\_\_\_\_ "

INDEXATION ET NOMBRE D'EXEMPLAIRES

DATE DE CLOTURE

VU ET TRANSMIS PAR  
LE COMMANDANT D'UNITÉ  
Le Général, Cdt.  
La \_\_\_\_\_ Région  
Militaire.

Monsieur le Préfet des \_\_\_\_\_

LE 27 Avril 1980.

Monsieur le Procureur de la République à ....

ATAIRES

1

1

" , à une altitude de 387 mètres. (Coordonnées U.T.M. :

--- Le massif du " " est situé à quatre kilomètres au sud de l'agglomération de . Ce point haut, constitue un lieu d'observation privilégié permettant une observation dégagée, dans de bonnes conditions atmosphériques, sur une vingtaine de kilomètres vers le nord et nord-ouest. ( ). On accède au site par une voie goudronnée prenant naissance à l'est du C.D. reliant les communes de et de , au lieu-dit "

--- Alors que nous nous rapprochons de la tour-relais, nous constatons que le phénomène lumineux ayant suscité l'intérêt du sieur D et de sa famille, constitue bien l'éclairage des deux projecteurs aménagés à la base de la tour, au faite d'un petit bâtiment à usage technique. L'intensité de cette source lumineuse blanche est importante.

--- Lors de cette observation, le ciel était brumeux au sommet du chaînon des " " ce qui a modifié et altéré la lumière émise par les projecteurs, la colorant d'une teinte rouge-orangé que l'imagination en éveil des témoins a rapidement rapproché de l'observation du phénomène lumineux faite par eux le 17 Février 1980.

--- Cette précédente observation, confirmée par plusieurs témoins, concernait l'apparition et l'évolution d'un engin apparemment manufacturé, constitué de deux boules sphériques lumineuses de couleur rouge, non éblouissantes, pratiquement juxtaposées, comportant à la partie inférieure de celles-ci un point lumineux scintillant et étincelant, projetant régulièrement ses éclats verticalement de haut en bas.

--- Poursuivant notre observation de ce point haut, direction nord, nord-nord-est et nord-ouest, nous remarquons l'apparition dans cette zone, de nombreuses lueurs semblant évoluer en suspension et anarchiquement dans le ciel, au-dessus de l'agglomération

dont nous distinguons très nettement l'éclairage public. Nous estimons leur altitude entre cent et cent cinquante mètres et ne percevons aucune émission de bruit.

--- Les lumières, fluctuantes dans leur forme et dimensions (sphères ou disques) ont une luminance modérée dont la coloration s'apparente à celle d'un éclairage public au sodium haute pression. La trajectoire très courte de ces phénomènes lumineux évoluant à contre vent (nord-sud), décrivant de très vastes arabesques, la rencontre de ceux-ci sur un court trajet commun, constitue un "ballet de lumières" intéressant.

--- Nous dénombrons l'apparition simultanée de six points lumineux dont l'observation à la jumelle n'apporte aucun détail supplémentaire permettant de déterminer leur origine. Des clichés photographiques sont réalisés avec utilisation du réseau de diffraction.

--- Nous estimons le secteur d'évolution des phénomènes à hauteur du Plateau de " " , espace bordant l'agglomération au "nord-nord-est", soit à une distance de cinq à six kilomètres de notre point d'observation.

--- Par liaison radio, nous invitons le Gendarme de permanence à la Brigade et le personnel disponible à effectuer l'observation de ces points lumineux, à la jumelle, du toit en terrasse de notre casernement, ce point d'observation étant rapproché de leur zone d'évolution. Cette opération, dirigée par nos soins, par liaison radio à chaque apparition de sources lumineuses ne permet pas au personnel sollicité de les distinguer.

--- Nous trouvant vraisemblablement confrontés à un phénomène optique altérant l'appréciation et l'estimation des distances, nous ef-

effectuons un relevé des points d'apparition des lueurs en nous basant sur des points de repère fixes rapprochés tels qu'éperons rocheux, arbres, vallons, puis nous décidons de changer de poste d'observation

--- A 23 heures 15 minutes, nous nous transportons à la " ", point haut situé sur la crête du chaînon des " ", situé sensiblement à équidistance des C.D. " et C.D. " , à 3,5 kilomètres à l'ouest de la tour-relais du " " et à 3,5 kilomètres au sud de l'agglomération de " .

--- Mr. D " , E " et ses proches, passionnés par cette observation nous accompagnent ainsi que Mr. A " R " , correspondant local de presse et sa famille.

--- De ce nouveau point de station, nous effectuons les mêmes observations. Nous réalisons un nouveau relevé des points d'apparition et de disparition des points lumineux et déterminons la durée de leur évolution sur trois trajectoires que nous avons pu déterminer.

--- L'observation à la jumelle ne permet pas de déterminer si nous nous trouvons confrontés à des phares de véhicules, la coloration des points lumineux, leurs dimensions et l'espace dans lequel ils se déplacent écartant à priori toute comparaison.

--- A minuit quinze minutes, sceptiques, nous cessons notre observation dont une interprétation rationnelle doit semble-t-il être apportée par de nouvelles observations réalisées dans des conditions atmosphériques différentes, trop d'indices d'étrangeté nous paraissant accumulés.

--- Lors de cette longue observation, un fort "mistral" soufflait, une légère brume stagnait en altitude, non perceptible en plaine ; le ciel était étoilé et la demi-lune présentait un halo lumineux.

--- Le lundi 24 Mars 1980, à 23 heures, nous nous transportons à la tour-relais du " " . Les conditions atmosphériques sont différentes de celles de la veille, aucune brume, même légère n'est en formation et, l'horizon, dégagé sur plusieurs kilomètres, nous permet de distinguer et d'identifier très nettement l'éclairage public des villes et villages de notre champ d'observation ( " , " , " , etc...) , ainsi que le balisage de la cheminée de la centrale électrique ( " ) .

--- De notre point de station de la veille, à l'aide du relevé des points de repère effectué, nous "replaçons" les points d'apparition et de disparition des sources lumineuses telles qu'elles nous sont apparues. Au cours de cette orientation, nous distinguons nettement l'éclairage avant et arrière de véhicules circulant dans le champ d'observation reconstitué. Fixant notre attention sur l'évolution d'un véhicule se déplaçant d'est en ouest, nous constatons que sa durée de vision, six secondes puis une interruption de onze secondes pour réapparaître durant neuf secondes, correspond pratiquement à celle de l'un des points lumineux observés.

--- Cette même comparaison est réalisée avec certitude sur deux autres trajectoires relevées la veille dans les mêmes conditions.

--- Nous nous transportons à la " " , second point d'observation où, sur une trajectoire "délimitée" par points de repère, l'éclairage d'un véhicule en mouvement est remarqué. La circulation était réduite par rapport à celle du dimanche soir, aucune autre comparaison ne peut être réalisée sur deux autres trajectoires repérées la veille.

--- Le jeudi 27 Mars 1980, à 22 heures 30 minutes, nous effectuons une nouvelle observation dans des conditions analogues à celles du 24 Mars 1980 qui nous permet définitivement d'identifier les sources lumineuses comme étant celles provenant de l'éclairage des véhicules  
.../...

circulant sur les voies ci-après : C.D. , des communes de  
à - C.D. , des communes de à  
- C.D. , des communes de à -  
R.N. , des communes de à (dans les deux sens) -  
R.N. & C.D. de vers - C.D. , de  
vers - R.N. , vers  
- R.N. , du lieu-dit " " vers l'agglomération de

--- Lors de l'observation effectuée le dimanche 23 Mars 1980, les observateurs, dont nous-mêmes, nous sommes trouvés confrontés à un phénomène d'optique particulièrement intéressant et insolite dont l'interprétation psychologique par les témoins oculaires du premier phénomène observé le 17 Février 1980, particulièrement prédisposés, ont transposé dans leur imagination à la réapparition d'objets volants non identifiés.

--- Ce phénomène optique peut se traduire par l'estimation totalement erronée des distances et la désorientation de l'espace, dues à l'effacement complet de la ligne d'horizon par une brumasse, laissant uniquement apparaître l'éclairage public de la ville de . Les observations réalisées les jours suivants permettent d'identifier les villages se trouvant dans le champ d'observation considéré.

--- Cette désorientation et non appréciation altèrent la perspective et laissent apparaître l'évolution des phénomènes très nettement en suspension au-dessus de l'agglomération de , soit à 3,5 kilomètres des deux points d'observation, alors que les véhicules en mouvement circulaient sur des voies situées à des distances triples ou quadruples.

--- L'altération complète de l'éclairage des véhicules se révèle particulièrement marquante. Cette modification fluctuante dans la forme et les dimensions (un seul point lumineux par véhicule) a vraisemblablement été occasionnée par un phénomène de "loupe", provoqué par la brume très légère stagnante à faible altitude. Il semble que ce grossissement soit la cause de la modification de la luminosité et de sa coloration, identique à celle d'un éclairage public au sodium.

--- La courte apparition des points lumineux s'explique par ailleurs par le tracé des voies de communications parfois masquées par des bosquets, allées de cyprès ou accidents de terrain.

--- De l'enquête effectuée, il ressort que cette observation n'est d'aucun intérêt scientifique. Les observateurs et enquêteurs se sont trouvés en présence d'un phénomène optique insolite dont l'interprétation par les témoins oculaires d'une première observation, en Février 1980, a créé un climat psychologique passionné parmi ces personnes prédisposées et une partie de la population locale sensibilisée par la précédente apparition.

--- L'article de presse rédigé par le sieur R , correspondant local, appelé à participer à l'observation objet du présent procès-verbal, laisse apparaître le profond désir de ce dernier à observer des objets volants non identifiés, curiosité suscitée par la première apparition et le climat psychologique ambiant en résultant.

--- Des extraits de carte d'état-major et carte routière "Michelin" sont joints. (PIECE N° 2).

--- Les prises de vues photographiques intéressant les points lumineux n'ont permis d'obtenir aucun cliché exploitable, n'apparaissant pas sur la pellicule.

--- Nous avons rendu compte à notre Commandant de Compagnie par message radio n° 160/M du 24 Mars 1980.

.../...

--- Monsieur le Procureur de la République à \_\_\_\_\_ et Monsieur  
le Maire de \_\_\_\_\_ ont été informés de l'observation  
de ces phénomènes.

-o- I N Q U E T E -o-  
-----

--- Le procès-verbal d'audition des témoins oculaires fait respecti-  
vement l'objet des pièces n° 3 (D \_\_\_\_\_, E \_\_\_\_\_), N° 4 ( \_\_\_\_\_, M  
Veuve D \_\_\_\_\_), n° 5 (A \_\_\_\_\_, J \_\_\_\_\_) et n° 6 (R \_\_\_\_\_, A \_\_\_\_\_).

--- Les témoins  
pour leur réserve ;

--- Nous annexons au présent, photocopie de l'article de presse rédi-  
gé par le sieur R \_\_\_\_\_, A \_\_\_\_\_.

# ETRANGES LUMIERES SUR

*Je n'ai pas peur de le dire : j'ai vu des O.V.N.I.!*

*Cette affirmation pourrait être le fait d'un correspondant en mal de copie, si je n'avais pour confirmer mes dires, comme on le verra par la suite, les témoins les plus dignes de foi — et les plus officiels — qui se puissent trouver.*

*En réalité, le terme « objet volant » est impropre, car rien ne prouve qu'il s'agisse d'objets. Il serait plus juste de dire : « phénomène lumineux aérien non identifié ».*

*Depuis la première apparition, il y a quelques semaines, qui avait motivé une enquête de gendarmerie, j'avais demandé à tous les noctambules de ma connaissance de bien vouloir m'alerter s'ils apercevaient dans le ciel quelque chose d'insolite. Dimanche soir, vers 23 heures, un appel téléphonique me lance dans la nature, hâtivement armé d'une paire de jumelles et de mon matériel photographique. Impossible de voir quoi que ce soit aux abords de [redacted] à cause des reflets parasites de l'éclairage public. Estimant que j'aurais tout intérêt à prendre de la hauteur, je me dirige vers l'un des points les plus élevés des [redacted] le plateau de la [redacted]. Sur la petite route qui grimpe jusqu'à la tour de la télévision, je croise la "4-L" du chef de corps des sapeurs-pompiers, le sous-lieutenant D. [redacted] (la nouvelle s'étant peu à peu répandue dans la ville, il ne m'en voudra pas si je dévoile, maintenant, que c'était lui le principal observateur de la première apparition).*

*J'arrive au relais de la T.V. où je trouve, tous feux éteints, l'estafette de la gendarmerie.*

*« Vos phares ont dû "les" faire fuir, me disent le chef V. et le gendarme De M. [redacted], car il n'y a plus rien maintenant ». J'apprends qu'ils avaient assisté pendant près d'une heure à un véritable ballet aérien effectué par d'étranges lumières.*

*Et, soudain, les lumières reviennent, deux, puis trois, puis quatre, en direction approximative du Nord, au-dessus, semble-t-il de [redacted]. Elles se déplacent lentement dans le sens du vent (violent sur les cimes des [redacted]), mais aussi à contre-courant. Elles sont d'intensité variable, et leur couleur est jaune orangé. Le chef des pompiers nous a, entre-temps, rejoints, et nous regardons pendant dix ou quinze minutes.*

*Pour apprécier la distance, il faudrait faire des relèvements différents : nous décidons de changer de poste d'observation. La voiture des gendarmes en tête, nous redescendons de la [redacted] et traversons la route de [redacted] à [redacted] pour prendre le chemin forestier qui conduit aux [redacted], par les crêtes. A deux kilomètres environ, une petite avancée nous permet d'avoir une nouvelle vue sur [redacted] en direction du Nord-Est cette fois. Les lumières sont toujours sur la ville. Tantôt elles clignotent, tantôt elles pâlisent puis s'éteignent pour se rallumer quelques minutes après, à la même place ou à un endroit différent, se rapprochant ou s'éloignant l'une de l'autre, brillant intensément pendant quelques secondes avant de s'éteindre à nouveau. L'une d'elles apparaît même en-dessous des lumières de la ville, donc très près du sol. L'observation dure plus d'une heure, puisqu'il est plus de minuit trente lorsque je décide de rentrer, le « spectacle » paraissant terminé.*

*Les jumelles n'ont pas montré plus de détails que l'observation à l'œil nu. Les essais de photos n'ont évidemment rien donné, malgré le télé-objectif, car il aurait fallu pouvoir poser plusieurs minutes pour que le film, de sensibilité moyenne, soit impressionné.*

*De quoi s'agit-il ? Ni d'étoiles, ni de ballons-sonde, ni de satellites ou d'aéronefs connus. L'Association spécialisée immédiatement prévenue, aura-t-elle pu obtenir d'autres précisions ? D'autres personnes ont-elles observé le phénomène ? Pour l'instant, le mystère demeure entier, et notre curiosité... insatisfaite.*

A. R.

● Les gendarmes, qui ont patrouillé jusqu'à trois heures du matin, n'ont plus rien observé.

GENDARMERIE NATIONALE

BOULEVARD DE LA REPUBLIQUE

COMPAGNIE DE ...

UNITE

BT.

P.V N° 409 / 1980

PROCÈS-VERBAL  
D'AUDITION

AFFAIRE N° B & Consorts

CADRE RÉSERVÉ AU DESTINATAIRE

PERSONNE ENTENDUE D, E, témoin.

RÉFÉRENCES

CE JOUR 30 Mars 1980,  
NOUS SOUSSIGNÉ(S), D M, R, Gendarme,

DU CODE DE PROCÉDURE PÉNALE, RAPPORTONS LES OPÉRATIONS SUIVANTES QUE NOUS AVONS EFFECTUÉES, AGISSANT EN UNIFORME ET CONFORMÉMENT AUX ORDRES DE NOS CHEFS,

Le trente Mars mil neuf cent quatre-vingt, à dix heures trente minutes, à son domicile, entendons :

D, E, né le à ( ), Employé municipal, demeurant à ( ), de Nationalité Française, qui nous déclare :

""Suite à la première observation de phénomènes lumineux effectuée au mois de Février, je suis sensibilisé par ces curiosités, et je cherche à éclaircir ce genre d'apparitions. C'est pourquoi, le dimanche 23 Mars 1980, vers 22 heures, la présence, sous les lumières rouges de balisage de la station du, de lumières inhabituelles, légèrement décalées sur la gauche, et ressemblant aux "objets" aperçus au mois de Février, a stimulé ma curiosité et mon intérêt pour ce genre de phénomènes.

""Ces deux lumières avaient une couleur rouge pâle, allant plutôt vers le rose. La différence entre le phénomène aperçu au mois de Février et celui-ci, était l'absence, ce soir-là, de la lumière clignotante située entre les deux lumières colorées.

""C'est alors que je vous ai fait prévenir. Dès votre arrivée, et après quelques instants d'observation, nous sommes montés tous ensemble au relais du.

""Arrivés sur la route du relais, au Sud du Vallon de, de la grosseur d'une pièce de 1,00 franc tenue à bout de bras, qui se dirigea vers ". Cette lumière se déplaçait lentement et n'était pas éblouissante.

""Je signale que ce soir-là, le temps était brumeux, et un violent mistral soufflait sur les crêtes. Toutefois le ciel était légèrement étoilé et la lune se trouvait au zénith.

""Cette lumière, après quelques secondes, s'est éteinte.

""Nous avons alors décidé de monter au relais pour continuer notre observation. C'est en arrivant au relais que nous avons constaté que les lumières aperçues de mon domicile étaient des projecteurs nouvellement installés autour du relais.

""Par contre, nous avons pu observer la présence de lumières insolites qui semblaient se déplacer au-dessus de ( ).

""Ces lumières avaient des variations d'intensité lumineuse allant du jaune au rouge-orangé en passant par le blanc.

""Ces lumières avaient également des variations de volume allant du simple point lumineux à un disque dont, étant donné la distance du lieu d'observation, il ne m'est pas possible d'indiquer la grosseur.

.../...

O.M.

"" Ces lumières, au nombre de 5 ou 6, avaient l'air de se déplacer, et, par moment, se réunissaient entr'elles.

"" Ces lumières avaient également des périodes d'extinction qui suivait les périodes d'intensité lumineuse.

"" Je n'ai pas contrôlé la fréquence de chaque période d'intensité et d'extinction.

"" Après un moment d'observation, j'ai décidé de me rapprocher de ces lumières qui me semblaient se trouver sur le "

"" A ma descente du relais, j'ai laissé ma femme à la maison, et je suis reparti avec ma mère en direction du

"" Sur ce site, aucune lumière n'était visible quel que soit le point ou le sens d'observation. J'ai sillonné le plateau de la en tous sens sans rien apercevoir.

"" N'ayant pas sommeil, j'ai décidé de remonter au relais pour continuer mon observation. En arrivant " ", j'ai rencontré votre estafette, ainsi que la voiture de M. R , photographe, qui m'a dit que les lumières semblaient s'être déplacées vers " ", et qui m'a invité à le suivre pour se rendre à un nouveau poste d'observation situé sur la route des crêtes.

"" De ce nouveau point, les lumières insolites semblaient plus rapprochées et se déplaçaient entre le SUD de la ville et le Quartier de

"" Lorsque vous êtes partis, vers minuit et quart, une lumière a semblé se poser à terre, et deux autres lumières identiques semblaient se mettre en faction à proximité et au-dessus de la première, à une certaine hauteur. Ces trois lumières sont restées au moins visible, à mon avis, cinq minutes. Elles s'allumaient et s'éteignaient en même temps et ce, à plusieurs reprises.

"" Ensuite, le phénomène semblant s'être arrêté, nous sommes à notre tour rentrés chez nous.

"" Comme le temps était brumeux, et que la visibilité était réduite, il est possible que nous ayons été victimes d'un phénomène d'optique.

"" Je vais continuer mes observations pour déterminer, lors de circonstances climatiques identiques, si ces lumières insolites sont le fait de phares de véhicules amplifiés par la réverbération due à la brume, ou s'il s'agit vraiment de phénomènes insolites.

Le 30 Mars 1980 à 11 heures 15 minutes.

Lecture faite par moi de la déclaration ci-dessus, j'y persiste et n'ai rien à y changer, à y ajouter ou à y retrancher.

(A signé au carnet de déclarations).

EQUIPEMENT

COMPAGNIE OU ESCADRON

UNITÉ  
BT.PROCÈS-VERBAL  
D'AUDITION

AFFAIRE

B &amp; Consorts

CADRE RÉSERVÉ AU DESTINATAIRE

P.V N° 408 / 1980

PERSONNE  
ENTENDUE

B, M, Veuve D (Témoïn)

RÉFÉRENCES

CE JOUR Vingt-huit Mars mil neuf cent quatre-vingt,  
NOUS SOUSSIGNÉ(S), D M, R, Gendarme,

XXXXXXXXXXXX

DU CODE DE PROCÉDURE PÉNALE, RAPPORTONS LES OPÉRATIONS  
SUIVANTES QUE NOUS AVONS EFFECTUÉES, AGISSANT EN UNIFORME ET CONFORMÉMENT AUX ORDRES DE NOS CHEFS,Le vingt-huit Mars mil neuf cent quatre-vingt, à quatorze  
heures vingt minutes, à son domicile, entendons :B, M, née le ( ), Retraitée,  
demeurant à  
( ), de Nationalité Française, qui nous déclare :""Le dimanche 23 Mars 1980, vers 21 heures, je me trouvais à mon do-  
micile en train de regarder le film à la télévision lorsque mon fils  
E est venu m'appeler en me disant qu'il apercevait des objets lu-  
mineux du côté du relais de télévision du""Je suis sortie, et en sa compagnie, nous sommes allés sur le perron  
d'une maison voisine. J'ai alors constaté qu'en dessous des lumières  
rouges de balisage du relais on distinguait nettement deux lumières blan-  
ches pas trop brillantes.""Ces lumières étaient disposées selon un plan horizontal et espacées  
d'environ 30 à 50 cm l'une de l'autre.""Ces deux lumières étaient fixes, j'en suis certaine. Nous les avons  
observées un long moment sans les voir bouger.""Je n'ai pas observé d'autres phénomènes lumineux aux alentours du re-  
lais ce soir-là.""Ensuite mon fils vous a appelé, et, dès votre arrivée, il est parti  
avec vous vers le relais.""J'ai continué à observer par intermittence si d'autres phénomènes lu-  
mineux ne se voyaient pas. Je n'ai rien remarqué d'autre.""Je n'ai pas non plus aperçu les phares de vos véhicules lorsque vous  
êtes montés au relais. Ainsi que je l'ai dit, après votre départ je n'ai  
plus pratiqué d'observation continue.""Vers 23 heures, mon fils et son amie sont redescendus du relais. Ils  
m'ont dit avoir observé "5 O.V.N.I.". Mon fils m'a alors proposé de re-  
monter avec lui afin que je puisse à mon tour observer ces phénomènes.""Lorsque nous sommes arrivés " nous vous avons rencontrés.  
et avec vous nous nous sommes dirigés vers un nouveau point d'observation  
en empruntant le " qui relie la route des aux""Arrivés à notre point d'observation, j'ai pu constater la présence de  
cinq phénomènes lumineux au-dessus de ( ).""Ces lumières se déplaçaient selon une trajectoire oblique et descen-  
dante vers ( ) en se déplaçant invariablement de  
la gauche vers la droite. Elles émettaient une lueur rouge-orangée d'in-  
tensité et de volume variable allant même jusqu'à s'éteindre pendant  
plusieurs secondes. .... O.M.

""Je n'ai pas contrôlé le temps qui séparait chaque période d'intensité lumineuse de chaque période d'extinction.-----

""J'ai également constaté qu'il y avait deux autres "lumières" beaucoup plus loin et plus à droite de celles dont je viens de vous parler.

""Ces "lumières" agissaient selon le même mécanisme que les quatre précédentes, à la différence que les périodes d'intensité et les périodes d'extinction étaient plus lentes et plus espacées. De plus, par moment, elles se déplaçaient selon un plan horizontal, s'éloignant et se rapprochant alternativement.-----

""Ces deux lumières étaient également de couleur rouge-orangé, avec des variations allant du simple point lumineux à une boule d'une dizaine de cm environ, sans toutefois jamais devenir éblouissantes.-----

""Cette observation a duré jusqu'aux environs de minuit, heure à partir de laquelle ces phénomènes lumineux sont devenus plus rares allant même jusqu'à plusieurs minutes d'interruption.-----

""Vous êtes alors partis. Nous avons continué à observer encore un moment, puis nous sommes redescendus en passant par le Lac. N'ayant rien aperçu de nouveau, nous sommes retournés chez nous. Il était 0 heure 45 minutes.-----

""Je ne saurai vous donner une explication quelconque concernant ces phénomènes lumineux.-----

QUESTION : Pouvez-vous préciser les conditions météorologiques ?-----

REPONSE : Ce soir-là, un fort mistral soufflait sur les crêtes, et il y avait un peu de brume. Le ciel était étoilé.-----

QUESTION : Avez-vous obtenu une explication concernant les deux lumières blanches aperçues lors de votre première observation ?-----

REPONSE : Oui. Mon fils aîné m'a dit qu'il s'agissait de projecteurs qui venaient d'être installés autour du relais. Il m'a dit qu'il y en avait trois, mais que le dernier n'était pas visible de chez nous. -----

Le 28 Mars 1980 à 15 heures 15 minutes.

Lecture faite par moi de la déclaration ci-dessus, j'y persiste et n'ai rien à y changer, à y ajouter ou à y retrancher.

(A signé au carnet de déclarations).

GROUPEMENT

COMPAGNIE OU ESCADRON

UNITE  
BT.

P.V N° 409 / 1980

PROCÈS-VERBAL  
D'AUDITION

AFFAIRE

B &amp; Consorts

CADRE RÉSERVÉ AU DESTINATAIRE

PERSONNE  
ENTENDUE

A, J, (Témoïn).

RÉFÉRENCES

CE JOUR Vingt-huit Mars mil neuf cent quatre-vingt,  
NOUS SOUSSIGNÉ(S), D M, R, Gendarme,

~~ARTICLE 171~~

DU CODE DE PROCÉDURE PÉNALE, RAPPORTONS LES OPÉRATIONS  
SUIVANTES QUE NOUS AVONS EFFECTUÉES, AGISSANT EN UNIFORME ET CONFORMÉMENT AUX ORDRES DE NOS CHEFS,

Le vingt-huit Mars mil neuf cent quatre-vingt, à quinze heures quinze minutes, à son domicile, entendons :

A, J, née le à ( ), Employée de collectivités, demeurant à ( ), de Nationalité Française, qui nous déclare :

""Le 23 Mars 1980, vers 22 heures, alors que j'étais en train de fermer les volets de ma chambre située au premier étage de mon domicile, lorsque j'ai aperçu deux lumières blanches disposées selon un plan horizontal et situées en dessous des lumières rouges de balisage de la station du

""J'ai prévenu mon ami, D, E, et celui-ci vous a téléphoné.  
""A votre arrivée, nous sommes partis avec vous en direction du

""Arrivés à la station radio, nous avons constaté que les lumières blanches aperçues de notre domicile étaient des projecteurs qui venaient d'être installés autour du relais.

""Par contre, j'ai remarqué la présence de phénomènes lumineux au-dessus de ( ).

""Ces "lumières" au nombre de trois, étaient de couleur rouge-orangé, d'intensité variable, allant du simple point lumineux jusqu'à devenir de la taille d'une assiette, sans toutefois devenir éblouissantes. Chaque période d'intensité lumineuse était suivie d'une période d'extinction dont je ne peux donner la fréquence et la durée.

""Ces phénomènes semblaient se déplacer selon une trajectoire désordonnée. En effet, chaque fois que ces lumières réapparaissaient, elles se trouvaient à une place différente de la précédente.

""Nous avons observé ces phénomènes jusqu'à 23 heures environ, puis nous sommes redescendus.

""Je précise que ce soir-là, un fort mistral soufflait et qu'il y avait une légère brume. Toutefois, le ciel était étoilé.

""C'est tout ce que, pour ma part, je puis dire, et je ne vois aucune explication logique à ces phénomènes.

""Le lendemain, 24 Mars 1980, avec mon ami, nous sommes remontés au relais vers 20 heures 30 minutes. Ce soir-là, le temps était très clair, et on distinguait toutes les lumières des villages jusqu'à

""On distinguait notamment les lumières du boulevard périphérique, ainsi que les lumières de ". On voyait également très nettement les phares des véhicules qui circulaient sur les routes.

.../...

O.M.

\*\*\*Notre observation, ce soir-là, a duré jusque vers 22 heures 30 minutes, mais aucune des lumières dont je viens de vous parler ne peut être comparée aux phénomènes observés le dimanche soir.-----

\*\*\*De même les trajectoires empruntées par ces "lumières" ne peuvent se raccorder au réseau routier entrevu par la circulation des véhicules dans la nuit.-----

\*\*\*Le mercredi 26 Mars 1980, nous sommes encore retournés au relais, à peu près à la même heure. De cette observation, nous retirons les mêmes conclusions que lors de la soirée du 24 Mars.-----

Le 28 Mars 1980 à 15 heures 45 minutes.

Lecture faite par moi de la déclaration ci-dessus, j'y persiste et n'ai rien à y changer, à y ajouter ou à y retrancher.

(A signé au carnet de déclarations).



teindre quelques secondes après. -----

"" Je ne peux identifier ces phénomènes lumineux à des ballons sonde ou à des phares de véhicules. Aucun bruit n'était produit lors de l'évolution des lueurs ; rien n'indique qu'il s'agisse d'un engin ou d'un objet manufacturé, seule la lumière émise était visible. -----

"" C'est la première fois que je me trouve confronté à un tel phénomène ; je l'ai personnellement observé durant une heure trent

"" Lecture faite, persiste et signe au carnet de déclarations.---



TOUR-RELAIS du

-----

-----